



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 14 AVRIL 2023

Le Conseil Municipal de LE VAL, légalement convoqué le vendredi 7 avril 2023, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, le vendredi 14 avril 2023 à 18 h 30 pour la préséance et à 18 h 39 pour l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Jérémy GIULIANO, Maire.

À l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal était ainsi composé :

Présents : MM. Jérémy GIULIANO - Colette ALEXANDRE - Christian BENTOUMI - Gisèle CONFORTI PERNEY - Steve COURDOUAN - Jean CULINATI - Géraldine DUDON - Anaïs DUFEUX - Max FABRE - Patrick FALANTIN - Marie-Sylvie GROVER - Franck JAMAIN - Colette LAIRE - Julien LASSAUQUE - Michel MAUREL - Luc PERNEY - Corinne RINAUDO - Georges AYMOUNIN.

Représentés : MM. Alain ALBERTI représenté par Michel MAUREL - Anastasia BRENGUIER représentée par Luc PERNEY - Jeanne CAVALLARO représentée par Christian BENTOUMI - Christian LEFEVRE représenté par Jean CULINATI.

Absents : MM. Sophie ARGOUARC'H - Laurence BERLEMONT - Norbert GIRAUD - Olivier BARALE - Josiane VILAIN.

Soit 18 présents, 4 absents ayant donné pouvoir, 5 absents, soit 22 votants.

M. le Maire. - Bonsoir à tous. Je vous propose de faire une courte préséance qui relate les actualités depuis le dernier conseil municipal, c'est-à-dire la semaine dernière.

Les travaux du parking Saint-Benoît avancent très bien. J'en suis satisfait, ainsi que les élus qui suivent cela. Les retours sont bons.

M. BENTOUMI. - On m'a dit, à plusieurs reprises, que nous avions supprimé des places de parking. Dites bien aux personnes qui vous disent cela que c'est faux, puisque tu m'as confirmé que nous avons gagné cinq places, alors que nous en perdions lorsque c'était l'anarchie. Certains vous feront certainement la remarque, car on me l'a déjà faite deux ou trois fois. Vous pourrez donc leur répondre qu'en réalité, nous avons gagné des places du fait que ce soit ordonné.

M. le Maire. - D'autre part, les travaux du foyer avancent bien.

(Intervention hors micro.)

Par ailleurs, ce week-end est assez chargé. Demain matin, avec Max FABRE en tant que vice-président délégué aux CCFF, nous recevons l'ensemble des communes du secteur nord-ouest du CCFF, depuis Cabasse jusqu'à Saint-Maximin et tout le haut Var, pour une journée de préparation à la saison à venir des incendies.

M. FABRE. - Il s'agit d'une formation « feux de forêt » obligatoire, réalisée pour tous les nouveaux entrants dans les réserves communales de sécurité civile. On y apprend à désigner un lieu selon la cartographie spécifique à la DFCI, ainsi qu'à se servir d'une radio.

Ensuite, une deuxième journée est organisée sur le terrain, avec des manœuvres en conditions réelles, afin d'apprendre les bons gestes à faire au bon moment.

M. le Maire.- En parallèle, demain matin, nous avons le nettoyage de la nature. Ceci est organisé à l'initiative de la Région Sud, mais nous le faisons déjà au Val depuis 2019. Néanmoins, nous avons choisi la même date pour que ce soit cohérent en termes de communication.

Mme LAIRE.- Effectivement, cette fois, cela se fait sous l'autorité de Monsieur MUSELIER. L'avantage est que nous avons du bon matériel. Il serait donc bien que nous ayons beaucoup de monde pour ramasser.

Le rendez-vous est fixé à 9 h, à la place de la Mairie. Le ramassage sera un peu plus court, car ensuite, il faut trier, mais cette fois-ci, nous avons tout le nécessaire. Il ne manque plus que la main-d'œuvre.

M. le Maire.- Parfait, merci.

Ensuite, dimanche, nous avons la course Nature.

M. COURDOUAN.- S'agissant des inscriptions, nous sommes quasiment complets, puisqu'il reste une petite vingtaine de places. Nous sommes donc très satisfaits. Cette année a connu un regain d'intérêt, la précédente ayant vu moins d'inscriptions.

Comme je l'ai déjà expliqué, il s'agit de l'une des meilleures courses du territoire, sachant que nous avons fait mieux que Toulon, Le Beausset ou Le Cannet, ce qui est déjà bien, juste en préinscriptions. J'espère que nous n'aurons pas trop d'inscrits sur place, car nous ne pourrions pas tous les accueillir.

D'autre part, nous avons eu une belle réunion de bénévoles, lesquels sont déjà bien mobilisés pour être présents avant, ce qui était inédit. D'ailleurs, nous n'étions pas suffisamment préparés, car nous ne nous attendions pas à autant de monde.

Cela s'est très bien passé, et j'espère qu'il en sera de même le jour venu, car la préparation est une chose, mais l'animation en est une autre, en espérant également que la météo soit de notre côté, même si les prévisions sont plutôt bonnes.

Pour l'instant, tout va bien, et cela fait plaisir.

M. le Maire.- Très bien, merci.

Par ailleurs, le Conseil du CCAS a eu lieu cet après-midi. Nous avons voté le budget et avons surtout parlé de projets, ce qui est le plus important. Nous mettons en place l'action sociale pour l'entraide des personnes lors d'un accident de la vie ou de besoins, mais nous voulions également que le CCAS soit dynamique et propose des partages de biens ou des moments sociaux à toutes les tranches d'âge. En effet, le lien social n'a pas uniquement trait à l'argent, quand on n'en manque, mais également aux moyens de créer du lien entre les habitants. Nous portons donc tout un projet, que nous renouvelons cette année, avec l'aide au permis pour les jeunes, l'expérimentation de l'aide post-Bac, le partage intergénérationnel entre les aînés et les enfants sur le programme du mercredi – chaque premier mercredi du mois, des ateliers sont organisés avec le périscolaire et les aînés bénéficiant du CCAS –, ainsi que les ateliers pour les aînés et la consolidation de Le Val Services. Nous proposons un tout, et c'est ce que nous avons à nouveau validé cette année.

Je vois que des membres du CCAS sont présents dans le public. Merci pour ce que vous faites, car c'est vraiment important.

À présent, je vous propose de commencer la séance du Conseil municipal.

(Monsieur le Maire procède à l'appel nominal.)

Monsieur Christian LEFEVRE m'a chargé de vous faire passer un message de sa part, car il tenait à s'excuser de son absence ce soir. Ce Conseil n'était pas forcément prévu à cette date et, ses congés

étant prévus de longue date, il n'a pas pu repousser son voyage. Je l'ai eu au téléphone, et il nous envoie régulièrement des textos pour suivre les travaux de la commission Urbanisme. Il vous suit à distance ! Je vous adresse donc un message de sympathie de sa part, nous souhaitant un bon Conseil ce soir, sur une étape tout de même importante dans la vie de notre commune, compte-tenu de sa délégation.

Le quorum est atteint. Nous pouvons donc commencer ce Conseil municipal, qui comprend deux délibérations.

SUBVENTION

1 – Délibération n° 2023-031 - Demande de subvention Aire de fitness

M. le Maire.- Nous avons profité de ce Conseil pour insérer cette délibération. Elle porte sur une demande de subvention pour l'aire fitness, saisissant l'opportunité du programme « 5 000 terrains de sport » financé par l'État. Il s'agit de valider un premier dossier qui sera déposé, puis il sera possible d'amender le projet par la suite, tant que nous restons dans le domaine du sport. Nous avons rapidement fait une petite étude afin de pouvoir répondre à la demande et être éligible à cette subvention, puis nous affinerons le projet en commission ultérieurement.

Monsieur FABRE, la parole est à vous.

M. FABRE.- Annoncé par le Président de la République le 14 octobre 2021, le Plan « 5 000 terrains de sport » vise à accompagner le développement de 5 000 équipements sportifs de proximité d'ici 2024, année des Jeux Olympiques d'été à Paris.

Pour s'inscrire pleinement dans la dynamique nationale de valorisation de la pratique sportive et favoriser son accès au plus grand nombre, la commune du Val souhaite compléter et varier son offre d'infrastructures sportives en créant une aire de fitness extérieure en libre accès.

L'équipement sera constitué d'un décagone dont chacune des 10 faces est formée par un agrès : trois agrès destinés à des ateliers de cardio-training ; sept agrès destinés à des ateliers de musculation.

Ce choix permet donc la création d'un parcours complet et varié sur une emprise relativement faible (71 m²), s'insérant parfaitement dans son environnement.

Implanté sur le complexe sportif de la Roguière, à côté du city stade, cet équipement sera accessible à tout public (hommes/femmes/adolescents de plus de 14 ans) et sera également mis à disposition des associations sportives *via* des conventions d'utilisation.

Le coût de l'investissement s'élève à 33 183 € hors taxes, soit 39 819,60 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du dispositif « 5 000 terrains de sport », à hauteur de 26 546 €, représentant 80 % du coût de l'investissement.

Le financement est supporté à 80 % par l'Agence Nationale du Sport, soit 26 546 €, et à 20 % par l'autofinancement de la commune, soit 6 137 €, pour un montant total de 33 183 € hors taxes.

M. le Maire.- Merci. C'est l'un des projets que nous avons inscrits dans nos programmations. Comme je vous l'ai dit, nous avons rapidement monté le dossier afin d'être sûr qu'il soit étudié, sachant que les deux tiers de l'enveloppe allouée à l'échelle nationale sont déjà attribués. Nous le tentons, et nous verrons si cela fonctionne.

Avez-vous des questions sur le principe de la subvention ?

M. LASSAUQUE.- Pour l'inauguration, les élus devront-ils tester les agrès ?

M. le Maire.- Évidemment !

M. FABRE.- Je pense que ce sera faisable, parce qu'ils sont tous réglables. Autrement dit, on peut régler la puissance de l'effort !

M. le Maire.- Merci. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

URBANISME

Arrivée de M. Olivier BARALE à 19 h 39.

Soit 19 présents, 4 absents ayant donné pouvoir, 4 absents, soit 23 votants.

2 - Délibération n° 2023-032 - Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

M. le Maire.- Je suis convaincu qu'il est important de faire un Conseil dédié à la révision du Plan local d'urbanisme, dont une étape très majeure concerne le Projet d'aménagement et de développement durables. Avant de vous faire lecture de la délibération, je voudrais à nouveau partager avec vous l'essentiel du projet. Je ne vous relirai par l'ensemble du rapport, puisque nous l'avons vu, corrigé et amendé ensemble [intégralité du conseil municipal en séance de travail], mais il me semble tout de même important de retracer les principaux éléments, en commençant par vous rappeler le contexte.

Au total, nous avons fait plus d'une quinzaine de réunions publiques, ainsi que deux grosses réunions avant de clôturer le PADD, un dernier atelier participatif pour vraiment affiner et une présentation du PADD aux habitants, avec un débat très intéressant. J'ai bien eu le sentiment de trouver une belle adéquation entre l'objectif du projet et les retours des habitants en assemblée de travail collectif, avec des inquiétudes partagées, forcément, et des orientations à définir, ce qui est l'objet de ce document stratégique.

Une fois que nous aurons validé cette première étape du PADD, la commission dédiée au PLU continuera ses travaux sur les orientations d'aménagement et de programmation, sur la manière d'aménager certains secteurs stratégiques, puis nous travaillerons sur le zonage. À ce moment-là, nous aurons une discussion avec les habitants, puisque nous recevons des requêtes de personnes demandant un changement de zonage, le plus souvent pour passer en zone constructible. Évidemment, ces demandes seront légitimement étudiées en cohérence avec un projet global. En effet, on ne fait pas un PLU en fonction de la somme des demandes individuelles, mais on regarde d'abord l'intérêt général, puis nous étudierons en fonction de cela. S'il est pertinent de passer certains espaces en zone agricole, naturelle, d'activité ou urbaine, dans la mesure où cela correspond à l'aménagement et à l'intérêt général, bien entendu, nous le ferons. Ensuite, d'autres réunions se mettront en place.

À mon sens, la réflexion première du PADD consiste à poser les bases sur la philosophie du Val pour les 15 à 20 ans à venir, en commençant par dimensionner la démographie en fonction de la question de la ressource en eau. Aujourd'hui, on en parle de partout, mais de notre côté, cela fait trois ans que nous y réfléchissons. L'idée est donc de réduire l'évolution démographique, sachant que l'objectif n'est pas d'atteindre une stabilisation, puisque dans ce cas, la valeur du foncier augmenterait de telle manière qu'il ne serait plus possible de venir s'installer au Val. Ainsi, il faut trouver un équilibre avec ce que les ressources naturelles peuvent nous apporter, mais également faire face au changement

climatique, aux inondations et à la question de l'eau potable, ainsi que penser la façon d'aménager nos territoires.

Nous sommes donc passés sur un objectif démographique de 6 500 ou 7 000 [de l'ancien PLU] à environ 5 200 d'ici 15 ou 20 ans. Cela fait une production d'environ 400 logements, sachant que 100 sont déjà existants dans le centre ancien. Il s'agit donc de 300 logements, de préférence sur la continuité de rue, avec quelques possibilités de maisons individuelles en fonction des zonages pour terminer la cohérence de certains secteurs et, par la suite, en privilégiant ce que la loi nous demande, puisque nous sommes contraints par la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) et par les principes des lois ALUR, SRU, etc., que nous connaissons tous depuis que nous parlons de ces réflexions autour du PLU.

La première partie de la présentation porte sur le rappel réglementaire : en premier lieu, nous élaborons le PADD [étape actuelle] ; ensuite, nous travaillerons sur les OAP, puis sur le zonage et le règlement, écrit et graphique, comprenant le zonage et ce que l'on n'y fait. Depuis 2019, la commission d'Urbanisme travaille sur toutes les petites coquilles que l'on peut voir dans le règlement actuel, et le service Urbanisme tient un cahier pour que nous puissions éviter de reproduire les mêmes erreurs dans le futur document. En effet, on peut trouver des incohérences dans certains cas, rendant l'interprétation et l'instruction des dossiers plus difficiles.

La deuxième partie traite de l'ambition, avec un focus sur la démographie dont j'ai déjà parlé. Nous avons connu une très forte augmentation démographique sur Le Val au cours des dernières décennies. À titre de comparaison, toutes proportions gardées, la démographie au Val a été multipliée par quatre par rapport aux autres communes environnantes. Nous avons absorbé un gros flux migratoire en termes d'habitants et, à présent, nous tendons vers une stabilisation, ralentissant la croissance petit à petit afin de permettre d'assurer un cadre de vie et d'être en harmonie avec ce que nous avons défini avec les Valois, à savoir ce qui caractérise l'esprit « village » et l'identité de la commune, qui fait que l'on aime bien y vivre. Encore faut-il se mettre d'accord sur ce qu'est une identité, et cela a été l'un des premiers travaux.

Les 15 réunions se sont découpées en quatre grandes étapes.

La première est l'émergence de la philosophie du projet (2017-2019), qui a permis la mise en place d'une charte appelée « Vivre heureux au Val, c'est possible ! ». Je vois certains dans le public qui sourient, se rappelant de cette période, mais cela a permis de définir les grandes idées phares de ce qu'il nous semblait important d'intégrer dans le cadre de la réflexion. Par exemple, devant la Mairie, nous avons un chantier au niveau de la poste avec la création de la future supérette. L'idée de ce projet est née lors de ces travaux menés par l'initiative citoyenne. Cela montre que l'action citoyenne porte sur Le Val, et il est important de retrouver cet écho.

Pour la deuxième étape, nous sommes partis, avec les habitants, sur un diagnostic de notre territoire, à savoir la manière dont, en tant qu'usagers du territoire du Val et utilisateurs des espaces publics, nous percevons les fonctionnalités et les non fonctionnalités. Par exemple, on a bien vu que la question de la mobilité était un frein et qu'il fallait y travailler.

Un diagnostic par les habitants a donc été mis en place et, ensuite, cela nous a permis de dégager un projet de territoire 2020-2022, qui est le projet politique que nous menons et qui, évidemment, doit se retrouver en harmonie avec le Plan local d'urbanisme.

Cela nous amène à l'étape actuelle, qui est la révision du PLU, qui se connecte aux phases que je viens de décrire. Pour ce faire, la méthode utilisée consiste à être en harmonie avec une phrase guide, puisque les derniers travaux nous ont permis de déterminer l'une des raisons d'être du Val : la facilitation et la collaboration sur l'accompagnement de dynamiques d'habitants, dans un esprit de durabilité et d'attractivité permettant de mobiliser les ressources du territoire, en faveur de l'épanouissement respectueux du vivant, y compris la biodiversité, de l'esprit « village » et de l'ensemble des habitants dans ce qui caractérise beaucoup Le Val, à savoir la solidarité. On a vu que chaque fois que nous avons

eu besoin de mobiliser les habitants, cela a fonctionné, et je pense que c'est vraiment ce qui les caractérise.

Pour cela, l'idée est de développer une stratégie, laquelle consiste à élaborer des orientations avec une démarche transversale à travers trois grands axes, nous permettant d'assurer que, lorsque l'on prend une orientation, on respecte systématiquement l'équilibre de ces trois points.

Le premier porte sur le respect de l'identité. Quand on développe un projet, il faut se questionner sur l'identité valoise. Il s'agit d'un respect du village, de ses collines, de son cadre de vie et de ses habitants dans leur volonté de participer.

Le deuxième point auquel les projets doivent répondre est l'attractivité, à savoir qu'il faut assurer une forme d'attractivité touristique, commerciale, culturelle ou sociale, afin de permettre cet équilibre d'économie locale qu'une communauté comme la nôtre a besoin d'avoir.

Le troisième point est la question de la transition du Val, l'objectif que nous avons défini étant d'aller vers davantage de résilience. Il s'agit de pouvoir s'adapter face à un changement, qu'il soit climatique, sanitaire, voire sociétal, car il faut également s'adapter à la crise démocratique.

L'idée est donc que le PLU du Val doit s'articuler autour de ces trois axes : l'identité, l'attractivité et la transition.

À partir de là, nous définirons les grandes orientations et la manière dont nous déploierons notre programmation en termes d'aménagement. En effet, l'urbanisme ne consiste pas uniquement à construire, le développement de la forêt en étant également une forme [non exhaustif].

Ainsi, la stratégie se développe en six grandes orientations :

- Composer le village de demain, solidaire, intergénérationnel et respectueux de son environnement, cette orientation devant évidemment répondre aux questions de l'identité, de l'attractivité et de la transition ;
- Assurer la continuité paysagère entre les espaces naturels et urbanisés : la commune du Val a connu un fort étalement urbain, mais à présent, il faut réimaginer le fonctionnement et l'aménagement pour préserver cet écrin de verdure qui se trouve autour et qui caractérise la couronne de la vallée du Val, ainsi que le lien que l'on fera entre les constructions, les champs et les espaces naturels ;
- Développer Le Val en respectant les cycles de l'eau, sachant que nous en avons deux. D'une part, nous avons le petit cycle de l'eau, qui est très important, puisqu'il nous permet d'avoir de l'eau potable à la maison, mais également de traiter les eaux usées et de les rejeter dans les milieux naturels. Aujourd'hui, ce cycle peut nous poser problème, car lorsque l'on a moins d'eau, on peut se poser la question de sa redistribution et son utilisation. D'autre part, nous avons le grand cycle de l'eau, qui nous permet de gérer à la fois les inondations et la question de l'accessibilité de l'eau. Cela me rappelle l'une des questions importantes du festival dédié à la question de l'eau : en Provence, entre peu ou trop d'eau, comment aménager nos territoires ? Je pense que l'un des grands défis du PLU du Val consistera également à répondre à cette question, comme pour l'ensemble des communes du territoire ;
- Repenser une mobilité sobre en énergie et au service du territoire : en l'occurrence, il s'agit clairement des cheminements doux et de la façon dont on imagine des voies parallèles permettant de venir au village, mais également d'aller dans les quartiers ou vers Brignoles, par exemple, sans prendre la voiture. C'est un défi, mais il existe des possibilités, et nous devons les prévoir dans les documents d'urbanisme ;
- Encourager une agriculture adaptée au territoire, au service des habitants et respectueuse de la qualité de vie, ce qui est également une question importante ;

– Participer pleinement aux défis de la transition énergétique et climatique : de grandes réflexions doivent être menées en termes d'énergie renouvelable et sur la manière de mieux nous adapter face au dérèglement climatique.

Comme je le disais, ces six grandes orientations sont développées à travers le point de vue de l'identité, de l'attractivité et de la transition. Pour chacune d'entre elles, nous avons défini ensemble des objectifs à atteindre. Nous ne les redétaillerons pas à nouveau maintenant, puisque vous les connaissez déjà et que cela a été exposé en public. Tout est présenté dans ce document qui sera disponible après le vote. Nous l'enverrons à la préfecture et, dès que nous aurons son retour, nous le mettrons à la disposition du public, puisqu'il fait partie des pièces officielles.

À présent, nous pouvons passer aux éléments de cartographie, cela est tout aussi important.

Nous avons fait le choix d'un PADD un peu atypique dans le territoire. Ce document fait près d'une cinquantaine de pages, alors qu'habituellement, il est surtout composé de diapositives, et cela va très vite. Nous avons vraiment voulu inscrire ce que nous voulions et ce que nous ne voulions pas.

Les éléments de cartographie identifient les secteurs à enjeux. Ce n'est pas exclusif, car je suis certain que d'autres enjeux se dégageront au fur et à mesure de ce travail que nous élaborerons dans les mois à venir, mais ce sont les grands secteurs que nous avons repérés avec des enjeux clairs.

Vous avez les trois premiers secteurs, qui sont les quartiers limitrophes au village historique.

Le secteur 1, qui concerne le quartier Jouberte élargi, a pour vocation la création d'une rue au niveau de la du 11 Novembre, avec des maisons de village, et de conserver les champs limitrophes en interdisant d'autres constructions. Cette rue pourra accueillir des commerces en rez-de-chaussée. Le but est de faire le lien entre le centre-village et les commerces qui se sont installés sur la déviation, afin de freiner cette attractivité naturelle dans les endroits où les clients se trouvent. En effet, 17 000 voitures y passent, et on peut comprendre que les commerçants veulent y aller. Or l'enjeu sociétal pour Le Val est plutôt d'attirer à nouveau vers le centre. Il s'agit donc de permettre des surfaces petites à moyennes, avec 200 m² en rez-de-chaussée, en interdisant des commerces isolés, comme on peut en trouver aujourd'hui.

L'idée est également de permettre l'aménagement de parcs assez grands pour cadrer le paysage depuis la déviation, entre la coopérative et le rond-point, vu vers le village, ainsi qu'une réflexion sur des équipements sportifs qui pourraient être mis en place de l'autre côté de la déviation, afin de ceinturer derrière les derniers commerces qui se sont installés et de préserver la zone agricole sur la partie plus à l'ouest.

Pour le secteur 2, il s'agit plutôt de l'aménagement d'équipements principalement publics, avec l'installation d'une future crèche intercommunale, le centre culturel, à savoir la salle polyvalente dont nous avons besoin dans le grand terrain municipal, l'installation du bassin de rétention pour la prévention contre les inondations, un parking, ainsi qu'une réserve foncière qui peut être aménagée en parc. Une réflexion est également menée sur la question de l'énergie dans ce secteur, notamment à l'école, pour la production d'énergie par panneaux photovoltaïques, ainsi que des études sur la géothermie, la nappe de surface n'étant pas très profonde, ce qui permettrait de faciliter la production d'énergies renouvelables.

De l'autre côté de la déviation, à proximité de la zone de Plan de Cartier, nous aurions une extension potentielle de la zone d'activité, avec des hangars plutôt grands et modulables, permettant de suivre l'activité. En effet, l'activité d'aujourd'hui n'est pas celle qui y sera dans 10 ans, et si l'on a des modules adaptables à l'intérieur des bâtiments, cela nous permettra de répondre en fonction de l'offre et de la demande.

Enfin, nous prévoyons des zones d'équipements publics dans ce secteur, notamment pour les services techniques, car nous ne pouvons pas rester tel que nous sommes actuellement, et pour les locaux de la

réserve communale de sécurité civile, puisque jusqu'à présent, nous garons nos véhicules dans une zone inondable. Nous devons donc planifier différemment, et c'est ce que nous proposons en zone 2.

Pour le secteur 3, nous sommes sur le bout de la rue Nationale, qui est la dernière rue agrandie dans les années 1900-1940. Ensuite, l'extension du village s'est arrêtée sur cette modalité pour plutôt se développer selon un modèle résidentiel, avec des maisons et des piscines, comme nous le connaissons aujourd'hui. La réflexion qui porte sur cet endroit consiste à recréer des rues entre la rue Nationale et le secteur de la Roguère afin d'y redonner de l'attractivité, car finalement, on voit bien que l'on n'a plus envie d'aller au bout de la rue Nationale. Il faut donc créer une connexion permettant de reventiler, avec de l'habitat en quartiers plus durables, tels que des écoquartiers, ce qui nécessite une réflexion sur la zone sportive, qui se trouve en plein centre-village, pour la déporter en zone 1, comme nous l'avons vu. Cela nous permet d'avoir de nouveaux équipements qui répondront à la démographie actuelle, puisque l'on voit très bien que le complexe sportif actuel est trop petit pour notre population. Il a été construit quand le village comprenait environ 3 000 habitants, alors qu'aujourd'hui, nous en avons quasiment 4 500. Nous sommes limités et devons donc imaginer des installations davantage en adéquation.

Cette idée est une projection sur 15 ou 20 ans, voire plus loin, mais si nous ne projettons pas les zones aujourd'hui, malheureusement, des lotissements ou de très gros commerces pourraient apparaître dans le secteur 1. Or je pense que ce n'est pas ce qu'il faudrait avoir à cet endroit. Nous devons donc le préserver dès à présent. Dans ce secteur, par exemple, il s'agit de l'accompagnement de la coopérative sur le projet de halle de producteurs à la place de surfaces beaucoup plus grandes, comme l'on avait pu en entendre parler à une certaine époque.

Avez-vous des questions sur cette partie concernant les secteurs 1, 2 et 3 ?

M. COURDOUAN.- Mon interrogation porte sur l'accès à la future aire sportive dans la zone 1. Avec une déviation sur laquelle 17 000 voitures circulent, comment pouvons-nous faire traverser les gens en toute sécurité ? De nombreux parents poseront cette question, car aujourd'hui, les enfants peuvent aller au stade à vélo.

M. le Maire.- Effectivement, pour aller au stade, les 1 000 habitants du village passent par le centre-village et les routes utilisées par les voitures, et les 3 500 habitants extérieurs utilisent la voiture. Cette question de la traversée s'était posée lorsque la pharmacie s'est délocalisée de ce côté. En ce moment, je circule dans différentes communes pour des réunions et, à Méounes, par exemple, ils ont mis un feu rouge. Nous pouvons sécuriser le passage piéton de manière plus importante afin de faciliter l'accès déjà existant. Nous avons mis un terre-plein central pour ralentir les voitures, ce qui fonctionne bien, et le dos-d'âne, qui est assez conséquent, les ralentit bien, mais il faudrait peut-être aller plus loin dans la sécurisation. En tout cas, il faudra réfléchir à la manière de sécuriser. D'autre part, on peut également privilégier le passage du côté de l'avenue des Droits de l'Homme, avec le tunnel qui avait été aménagé sous la déviation et qui permet de reconnecter de l'autre côté.

M. COURDOUAN.- Le problème est qu'il s'agit d'une route départementale et que, pour ce genre de travaux, les négociations avec le Département sont toujours compliquées. Par exemple, nous voudrions un rond-point plus haut, mais c'est compliqué à obtenir. Nous pensons à des choses intéressantes, mais il est difficile de les mettre en place avec un autre acteur qui a peut-être une autre vision.

M. le Maire.- Ils ont été associés à ce projet. Nous avons travaillé cela ensemble et avons fait la réunion publique, mais nous avons également les PPA, avec l'ensemble des institutions, et le Département était présent aux réunions.

S'agissant du rond-point dont tu parlais sur la route de Barjols, ils attendent que nous sortions nos installations publiques pour le mettre en place. Ils veulent être sûrs que nous soyons prêts à mobiliser des moyens financiers, avec des demandes de subventions. À ce moment-là, la négociation est

beaucoup plus forte, puisqu'un projet structurant se met en place, ce qui nécessite donc un aménagement plus global.

En tout cas, ces réflexions devront effectivement être menées par la suite.

Nous pouvons passer aux autres zones.

Le secteur 4 est celui du Carnier. Des porteurs de projets nous ont demandé si nous pouvions faire quelque chose, notamment sur la question de la baignade. On voit bien que l'ensemble des sites naturels de baignade se voit fermé par la préfecture afin de préserver les milieux, et la question de la baignade dans des sites plus anthropiques, comme le lac du Carnier, se pose. En effet, dans le cadre du plan Tourisme, l'Agglomération mène une réflexion sur les lacs du Carnier et de Vins, puisque les autres lacs du territoire sont interdits à la baignade. En tout cas, nous inscrirons une réflexion sur la manière de concilier les éléments patrimoniaux historiques, puisque ce lac est hérité de l'histoire du bassin minier, avec la biodiversité qui peut se développer dans ces milieux anthropiques, qui est assez forte, et l'activité de nature qui peut être la baignade ou la pêche, comme cela se fait actuellement. Une réflexion devra être menée sur ce secteur.

Le secteur 5 concerne plutôt les propriétés de la commune, avec les Brasques sur la partie sud, où l'on trouve les bois du Val, puis le Domaine de la Pissine et de Châteaurenard sur la partie nord. Une réflexion doit être menée sur une activité pastorale, mais également de tourisme, de loisir et de plein air. Ce site comporte le parcours de santé, et nous réfléchissons à l'intégration d'autres activités, telles que le paintball, par exemple, ou le développement de la ferme communale que nous sommes en train de rénover. Cette orientation est donc privilégiée, tout en la conciliant avec une activité autour de l'agriculture.

Le secteur 6 concerne l'arrière de Paracol, jusqu'au Cuit. Ces zones sont régulièrement soumises aux incendies, et la question de la DFCI est donc importante. Cela pourrait potentiellement devenir une zone agricole, au sens du plan de reconquête menée par les services l'État. Évidemment, cela doit se faire en adéquation avec la question de l'eau. En effet, il ne faut pas y développer une agriculture demandeuse en eau, mais plutôt des plantations qui tiennent mieux en milieu aride, puisque l'on est vraiment sur les collines. D'autre part, il s'agit également, dans le cadre d'un programme expérimental, de revaloriser le petit patrimoine rural, que ce soit les cabanons, les oratoires ou les ouvrages liés à la pierre sèche. Une réflexion serait menée au niveau du sanctuaire de Paracol. Cinq ou six bories sont également présentes sur le secteur, et il faudrait pouvoir les protéger. Le Code rural et le Code de l'urbanisme le permettent, en milieu naturel, dans certaines prescriptions, et c'est ce qu'il est proposé de définir dans ce secteur, en premier. Ensuite, si nous voyons que cela fonctionne bien, lors d'une prochaine révision simplifiée, nous pourrions l'étendre à des secteurs plus étendus sur l'ensemble de la commune.

Enfin, dans le secteur 7, il s'agit de cadrer l'activité liée à la chute du Grand Baou, en conciliant le tourisme et la protection de la biodiversité dans un site Natura 2000.

Si vous n'avez pas de questions sur les secteurs 4, 5, 6 et 7, nous pouvons poursuivre avec la carte des enjeux. Une erreur matérielle s'étant produite, vous ne l'avez pas reçue.

Ici, vous avez la cartographie de repérage des zones à potentiel agricole déjà existant ou à ouvrir. Nous avons repéré les zones agricoles existantes dans les différents secteurs, et la question se pose quant à la manière d'y cadrer les règles d'urbanisme. Autorisons-nous la construction d'une maison individuelle dans une zone agricole, favorisant le mitage ? D'autre part, vous avez la zone potentiellement agricole. L'idée est de définir des règles strictes dans ces secteurs, et les orientations proposées sont les suivantes.

Le PADD identifie plusieurs secteurs à enjeux agricoles, où une attention particulière devrait être portée dans l'élaboration du PLU afin de maintenir, voire de renforcer l'activité agricole. Dans les

espaces déjà ouverts à l'agriculture, en trait plein sur la carte, le PLU veillera à stopper la fragmentation des espaces agricoles pour empêcher le mitage du foncier et conserver des ensembles cohérents, ainsi qu'à limiter la constructibilité aux seuls équipements nécessaires à l'activité agricole, en excluant la construction de nouvelles unités d'habitation. L'idée est de permettre la construction de bâtiments en cas de besoin d'un hangar pour stocker du foin ou pour faire de la transformation afin d'accompagner l'activité agricole, mais d'y interdire la construction de maisons. On sait les dérives que l'on a pu voir par le passé, avec des gens ayant une activité agricole et qui ont fait une maison, puis qui ont arrêté cette activité trois ans après. C'est un réel enjeu auquel il faut faire face, mais aujourd'hui, si ce n'est pas clairement dit dans ce document d'urbanisme, on se pose beaucoup de questions. Nous avons déjà été confrontés à cela sur quelques dossiers, avec des activités dont on soupçonnait qu'il s'agissait d'un montage provisoire. Par conséquent, je pense qu'il est important de bien l'affirmer dans le document.

Par ailleurs, dans l'espace de reconquête agricole, en pointillés sur la carte, le PLU veillera en plus à favoriser le développement de l'activité agricole, par exemple par l'agro-sylvopastoralisme, tout en conciliant les visions agricoles, défense DFCI et préservation de la biodiversité. Nous avons des bois qui peuvent être intéressants. Le but n'est pas de tout déboiser pour faire de l'agriculture, mais de concilier des pare-feux et de leur donner une vocation agricole lorsque cela est intéressant. En revanche, quand la biodiversité nécessite une préservation, ces milieux actuellement fermés ne seraient pas ouverts.

M. COURDOUAN. - Sur cette partie, un élément me gêne un peu. Grâce à nos AOP, vers chez nous, on trouve des champs de vignes à perte de vue. Esthétiquement, je ne trouve pas cela très joli et, même si j'aime boire du vin, la production me semble importante.

Ne pouvons-nous pas encadrer cela ? Au sein du département, si l'on n'a plus d'AOP, étant donné que la vigne a moins de valeur, les gens se tourneront peut-être vers la production de salades, de tomates ou de pommes de terre, ces dernières demandant peut-être moins d'eau. Si nous ouvrons des zones à l'agriculture et que nous nous retrouvons avec toujours plus de vignes, cela n'a aucun intérêt. Certes, la personne qui en plantera fera du vin et gagnera de l'argent, ce qui est très bien pour elle, mais je ne sais pas si cela est intéressant, surtout avec la politique que nous essayons de développer. Monsieur le Maire a parlé de foin, etc., mais je ne sais pas si nous en verrons beaucoup.

M. le Maire. - Cela rejoint également la question du Plan alimentaire territorial mené à l'échelle de l'Agglomération. Ta question est très pertinente. J'ai eu ce débat au sein de l'Agglomération, quelques années en arrière, ainsi que dans le cadre de la foire de Brignoles, qui se tiendra à partir de ce week-end. Nous avons eu des tables rondes sur ce sujet. Ce dont tu parles, Steve, est ce que j'appelle le « PLU de l'agriculture ». Il s'agit d'avoir un document permettant de réglementer et disant : « Ici, la vigne est bien, car c'est une économie importante à l'échelle du territoire, qui fait vivre des familles, mais là, il existe des enjeux importants en termes d'alimentation locale, et il faudrait préserver ces zones. » Malheureusement, l'outil législatif n'existe pas.

Nous ne pouvons donc pas cadrer cette question, car nous n'en avons pas le droit. On peut ouvrir des zones agricoles, mais on ne peut pas dire qu'elles sont destinées à des céréales, par exemple.

En revanche, si nous travaillons sur le secteur en pointillés sur la carte, on est plutôt dans les collines, et il sera peut-être plus compliqué d'y faire de la vigne. Nous pourrions donc contraindre par stratégie, en fonction de la valeur agronomique des sols. Toutefois, sur une belle plaine agricole irriguée, si quelqu'un veut planter des oliviers pour produire des olives, alors que l'on aurait davantage la place pour faire du maraîchage, malheureusement, nous n'avons pas la main là-dessus.

M. COURDOUAN. - C'est la raison pour laquelle je suis inquiet. Pour l'instant, une très belle course nature se déroule sur la zone indiquée ici en pointillés. Or non loin d'ici, à Brignoles ou à Correns,

même en colline, j'ai vu des forêts se faire abattre et des bulldozers aplanir la colline pour planter des vignes. Il n'y a donc pas de limite.

Sur cette zone en pointillés, je me dis qu'il vaudrait peut-être mieux avoir une belle forêt, parce que c'est joli. Quand on passe sur ces sentiers, la carrière, qui est censée être invisible de l'extérieur, n'est pas très belle, et cela nous fait un peu mal au cœur, même si nous sommes bien contents d'avoir une activité dans ce sens.

Cette partie en pointillés me fait donc un peu peur, dans la mesure où nous ne pouvons pas maîtriser tout cela.

M. le Maire.- L'idée est donc de travailler sur le zonage. Dans les zones proposées, en fonction de l'activité, tu pourras contraindre. Nous devons travailler avec la Chambre d'agriculture, ainsi qu'avec différents syndicats agricoles. Il s'agit d'aller plutôt en fond de vallon, et non pas en crête. Il faut garder les forêts en tête et aller plutôt sur les espaces qui brûlent régulièrement. Par exemple, le Vaou des flammes s'appelle ainsi pour une bonne raison. À un moment donné, il faudrait arrêter de vouloir faire pousser de la forêt dans des endroits qui brûlent tout le temps. Il faut donc essayer d'avoir les dimensions faisant que nous pourrions orienter plus facilement.

D'autre part, si nous voulons valoriser le patrimoine lapidaire, il faudra protéger les restanques. Tu peux donc contraindre dans le règlement d'urbanisme en disant que l'on peut avoir une activité agricole, mais qu'il faut préserver les restanques [et donc de favoriser les petites surfaces].

Nous pourrions orienter les choses grâce à ces outils, mais pour l'instant, nous n'avons pas le droit d'imposer le type de plantations.

Finalement, tu mets en avant un gros sujet, à savoir la concurrence existant entre le modèle viticole et le reste de l'agriculture. Ceci est tout l'enjeu du département du Var. On le voit très bien dans la Chambre d'agriculture, où les viticulteurs sont très bien représentés, étant donné que c'est le fleuron économique du département, alors que les autres professions agricoles sont moins bien représentées. Une concurrence se vit au quotidien entre les agriculteurs à ce niveau-là.

Nous devons donc être assez fins sur ce sujet, mais ensuite, malheureusement, nous arrivons à la limite de l'exercice de ce que nous pouvons faire.

M. CULINATI.- Tout à l'heure, vous avez parlé des terres. Par exemple, dans le zonage, certaines terres sont plus propices aux vignobles, et d'autres sont plus favorables au maraîchage, car elles ont plus d'eau, ou aux oliviers. Ne pourrions-nous pas déterminer ce que l'on peut y planter par rapport à la terre ? Ainsi, il n'y aurait plus de problème.

M. LASSAUQUE.- Nous nous sommes déjà posé la question, mais il n'existe pas d'outil légal. Nous nous sommes déjà renseignés. On ne peut pas flécher la destination d'une terre. On peut simplement dire qu'elle est agricole, mais dans le règlement, on ne peut pas indiquer la direction.

Il faudra donc essayer de contourner le problème. Sur une parcelle de 5 000 m², qui sera un peu trop petite, qui ne sera pas mécanisable pour de la vigne ou qui ne sera pas intéressante à planter, on peut déjà faire pas mal de maraîchage. Un terrain de seulement 5 000 m² et un peu mal fichu ne sera sans doute pas intéressant pour un viticulteur. Nous pouvons donc essayer de développer une telle stratégie.

En revanche, d'un point de vue réglementaire, nous ne pouvons pas définir le type d'agriculture. Il faudrait saisir nos sénateurs et notre député pour faire remonter cette question, car c'est effectivement un point important. On se rend compte que l'on se heurte à des modèles où il existe une disparité, y compris dans les moyens financiers, entre les viticulteurs et les autres activités, notamment le maraîchage.

M. le Maire.- En agriculture, on peut réglementer la construction d'un bâtiment, en demandant s'il est destiné à l'activité agricole ou à l'habitation de l'agriculteur, ainsi que sur les haies, comme dans le

PLU de Correns, me semble-t-il, en disant que toute surface supérieure à 1 hectare, par exemple, doit avoir une haie bocagère pour la protéger.

À partir de ces outils, on peut définir des tailles d'unités agricoles. Par exemple, dans le zonage, nous pourrions définir de petites unités agricoles dans un secteur plutôt propice au maraîchage. Dans ce cas, nous favoriserions davantage cette orientation.

Ce sont des outils, mais nous ne pouvons pas aller plus loin que cela. Néanmoins, le PLU est déjà très fort sur la façon de vivre, les unités d'habitation, etc., mais sur la partie agricole, c'est plus compliqué. De la même façon, on peut dire qu'un endroit est propice à une forêt, et on le classe, mais on ne peut pas y interdire la plantation de cactus. En revanche, s'agissant des haies, on a le droit d'imposer des essences de végétaux dans le PLU.

M. LASSAUQUE.- Je reviens sur une remarque de Steve concernant l'espace agricolable. Il est dommage qu'Olivier ne soit pas arrivé, car c'est un bon exemple d'activité agricole dans une optique de lutte contre les incendies. En effet, la bande débroussaillée de sécurité autour de la piste est en convention avec Olivier pour faire pâturer les brebis afin de maintenir la végétation à un niveau correct et garder la piste DFCI fonctionnelle pour les pompiers. En l'occurrence, on a donc l'exemple du maintien d'une activité pastorale dans une optique de lutte contre les incendies. Je pense qu'il faut s'en inspirer pour le développement de cette zone.

Néanmoins, ta remarque est pertinente, et il faudra bien veiller au règlement pour éviter d'avoir des plantations comme il s'en est fait par ailleurs, non loin de nous.

M. BENTOUMLI.- Je rejoins ce que Jean CULINATI a dit précédemment. J'ajoute que nos zones ont déjà été définies par nos anciens. Ils savaient où il fallait faire du maraîchage ou de la vigne. Tout est donc déjà pratiquement défini. Pour faire simple, les zones maraîchères se trouvent en bord de rivière. Tous les Valois de l'époque, quand la commune n'avait que 500 habitants, avaient leur petit lopin de terre aux Laurons, et cela continuait jusqu'au Grand Baou.

En revanche, puisque tu parles de forêt, je suis un peu surpris de voir le nombre d'arbres abattus pour installer des panneaux photovoltaïques. Au train où cela va, Nicopolis de la Provence Verte deviendra bientôt une « Provence noire ». Je ne suis pas contre les panneaux solaires, mais j'ai l'impression qu'il s'en monte énormément partout, et on rase des collines. Cela a commencé chez nous avec Valeco, et on en trouve un peu plus loin, puis on a Nicopolis, etc. Je suis donc très inquiet, car cela pousse de partout. On peut donc se faire du souci pour les collines. Certes, nous devons malheureusement les sacrifier à certains endroits, mais je trouve que cela prend des proportions assez importantes, sans parler du jour où il faudra détruire tout cela.

Je m'inquiète vraiment de la prolifération de ces zones.

M. le Maire.- Le PLU permet justement de cadrer les zones où nous souhaitons autoriser ou interdire le développement de ce type d'installations. L'inquiétude est donc relativement faible, puisqu'une fois que nous avons défini la zone concernée, cela ne se fera pas ailleurs.

M. BENTOUMLI.- On en voit pousser partout dans le département. C'est inquiétant pour les forêts varoises.

M. le Maire.- Oui, mais les PLU le permettent. Nous nous occuperons donc du nôtre.

Pour revenir sur la question, tout un travail a été fait et se poursuit sur l'utilisation des canaux, en partenariat avec l'ASPN et avec les services de l'État. Il faut donc l'intégrer dans le cadre du PLU, et la question de l'eau sera également prégnante sur les modèles que nous développerons.

Enfin, vous avez la carte de synthèse, avec les flèches représentant les corridors écologiques et fonctionnels, issus du diagnostic et demandant de préserver les milieux. Cette carte définit les zones agricoles ou urbanisées, ainsi que celles avec les différents enjeux. Elle est obligatoire dans la phase du PADD et permet de fixer les premières orientations dans la réflexion d'un pré-zonage, dont nous sommes au tout début.

Les orientations générales sont les suivantes :

- Mettre en place une stratégie de planification afin de stopper l'étalement urbain et réduire la consommation de manière significative, passant d'un potentiel de 6 500 ou 7 000 à environ 5 200, en respectant la réduction de la consommation d'espaces de 50 % à l'horizon 2030, selon l'esprit de la loi ZAN ;
- Réaliser une greffe urbaine d'environ 4 hectares à vocation d'équipements sportifs, de parcs et d'habitat sur le secteur de la Jouberte élargie – je précise qu'il ne s'agit pas de construire sur l'ensemble des 4 hectares, ceci étant la superficie de la zone qui comprendra les parcs et les différentes installations ;
- Réaliser une extension urbaine d'environ 2 hectares à vocation d'équipements publics sur le secteur de l'école pour répondre aux besoins de la commune – il s'agit de la zone 2 que je vous ai présentée, également avec une forte présence de parcs ;
- Réaliser une extension modérée de la zone d'activité artisanale du Plan de Cartier sur une surface d'environ 1,2 hectare pour permettre le déplacement du centre technique communal et l'accueil d'entreprises artisanales locales – cela comprend également la réserve communale de sécurité civile ;
- Travailler sur des formes urbaines mixtes qui permettent de tenir les objectifs de modération de la consommation de l'espace tout en répondant aux objectifs d'accueil de populations, et prévoir une densité moyenne de 20 logements par hectare en densification en favorisant l'optimisation du foncier ;
- Prioriser la mobilisation des dents creuses et encadrer la densification au contexte urbain, privilégier le renouvellement urbain – en utilisant donc plutôt le foncier du village – et la remobilisation des logements vacants – sachant que 10 % du parc de logements du Val est vacant.

Si vous n'avez pas de question, je vous propose de lire formellement la délibération, car ce document est très important.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.151-5 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-12, L.153-31 et suivants et L.101-2 ;

Vu la délibération n°2020-107 du 16 octobre 2020 relative à la prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu le projet de PADD réalisé par la Commission municipale en charge de la révision du PLU ;

Considérant la réunion de concertation publique du 7 mars 2023 sur la définition des axes du PADD ;

Considérant la réunion des Personnes Publiques Associées qui s'est tenue le 14 mars 2023 sur la définition des axes du PADD ;

Considérant la réunion publique qui s'est tenue le 28 mars 2023 sur la présentation des axes du PADD ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, lequel a rappelé les orientations générales du PADD définies suite à l'état des lieux et les premiers enjeux du diagnostic :

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables – qui figure en annexe à la présente délibération – est structuré en six grandes orientations :

- Composer le village de demain, solidaire, intergénérationnel et respectueux de son environnement :
 - ↳ Composer le village de demain passe par la garantie du respect du cadre de vie, l'encouragement de la solidarité qui caractérise Le Val et favorise les liens intergénérationnels. Cette orientation porte sur des actions et opérations favorisant la redynamisation du centre du village, des formes urbaines respectant « l'esprit village » et ses quartiers environnants, la garantie d'une offre d'habitat intégrant le parcours de vie des habitants, le contexte d'une commune située dans un écrin de nature.
- Assurer la continuité paysagère entre les espaces naturels et urbanisés :
 - ↳ Assurer la continuité entre les espaces naturels et urbanisés, c'est vouloir préserver les paysages qui caractérisent Le Val. C'est également lutter contre la banalisation du territoire pour finalement faire émerger une identité propre à la commune. La notion du village jardin et ses espaces de verdure se définit plus particulièrement dans cette orientation comme étant au service des habitants, de la biodiversité et de la ressource, mais aussi comme un capital potentiel en termes d'image et d'économie locale.
- Développer Le Val en respectant les cycles de l'eau :
 - ↳ Le cycle de l'eau est la composante indispensable de la commune d'aujourd'hui et de demain. Lamartine ne disait-il pas : « *Les forêts précèdent les peuples, les déserts les suivent* ». Il est primordial d'intégrer cette orientation afin de préserver la ressource en eau et garantir son accès pour les générations futures. La question de l'atténuation des aléas climatiques et les conséquences des risques associés est également majeure. L'eau au Val, c'est enfin un point de départ idéal pour cultiver le cadre de vie, entretenir la biodiversité et repenser l'attractivité. L'enjeu réside donc à trouver le bon équilibre.
- Repenser une mobilité sobre en énergie et au service du territoire :
 - ↳ La question du déplacement constitue un enjeu important pour les territoires ruraux. La configuration urbaine actuelle du Val impose de « repenser » le schéma de mobilité interne à la commune, mais aussi les connexions avec les communes avoisinantes du même bassin de vie. Repenser la mobilité, c'est à la fois réparer les choix urbanistiques du passé (quartiers coupés ou isolés) et imaginer des alternatives et de nouvelles formes de déplacement.
- Encourager une agriculture adaptée au territoire, au service des habitants et respectueuse de la qualité de vie :
 - ↳ La présence de l'agriculture est encore fortement visible sur la commune du Val, notamment dans la façon dont elle a façonné le territoire. Aujourd'hui, si elle veut perdurer, l'activité agricole doit répondre à de nouveaux enjeux à la fois économiques, alimentaires et environnementaux. Le maintien d'une activité économique autour des productions emblématiques doit être concilié, dans une démarche de reconquête agricole, au renforcement d'une filière alimentaire locale s'inscrivant dans le projet d'alimentation territorial (PAT), avec des pratiques renouvelées qui assureront une agriculture durable.
- Participer pleinement aux défis de la transition énergétique et climatique :
 - ↳ Le développement du Val ne peut se penser aujourd'hui que s'il répond pleinement aux enjeux géopolitiques, énergétiques et climatiques. Le triptyque sobriété, efficacité et

résilience peut servir de guide pour remplir ces objectifs. La sobriété vise à la préservation des ressources, qu'elles soient spatiales, en luttant contre l'étalement urbain ou énergétique, en maîtrisant les consommations. L'efficacité a pour objet l'utilisation judicieuse et rationnelle des ressources. Enfin, la résilience doit inscrire le territoire sur une trajectoire qui lui permette d'absorber les changements à venir.

Ces six grandes orientations seront, à chaque fois, développées à travers le prisme de trois points de vue qui, pour rappel, sont :

- L'identité de Le Val : l'humain et le vivre ensemble au cœur du patrimoine :

- ↳ L'identité, ce n'est pas seulement l'image du Val pour l'extérieur. C'est la connexion des habitants à la commune, la manière dont ils s'identifient à elle, à leur quartier, aux autres habitants. Cela reprend les enjeux du bien-être et du bien-vivre au Val.

Ce point de vue vise à respecter les identités de la commune du Val au travers d'axes permettant la mise en valeur du patrimoine paysager, bâti, social, culturel, et d'envisager son développement dans une démarche solidaire et intergénérationnelle. La notion de qualité du cadre de vie est ici fondamentale.

- L'attractivité de Le Val : une dynamique choisie et assumée :

- ↳ Une commune attractive, c'est un territoire capable d'attirer et de retenir les populations grâce à ce qu'il offre. Il s'agit de développer l'attrait du Val à la fois sur les plans de l'économie (commerces, services, tourisme, événements...) du social (résidentiel, lien, solidarité...) et de l'environnement (qualité et cadre de vie...).

Ce point de vue définit les orientations permettant au Val d'être une commune vivante, accueillante et attirante.

- La transition de Le Val : la résilience comme moteur d'une évolution maîtrisée :

- ↳ La transition regroupe les initiatives à l'échelle du Val pour assurer la résilience de la commune, c'est-à-dire sa capacité à s'adapter et fonctionner malgré des perturbations extérieures (crise climatique, sanitaire, économique...). L'adaptation face au changement climatique est indissociable des enjeux d'accès aux ressources et de biodiversité. Il s'agit de permettre au territoire d'évoluer et d'anticiper les besoins à venir.

Ce point de vue aborde la façon de produire un développement et un aménagement de qualité, dans le respect des capacités du territoire, tout en prenant en compte les défis de la transition climatique, énergétique et citoyenne.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est une pièce centrale du dossier du Plan Local d'Urbanisme, fixant les objectifs de la politique d'aménagement et de développement durables que le territoire souhaite mettre en œuvre. Il répond aux besoins et enjeux du territoire communal et exprime une vision stratégique du développement du Val, qui fera l'objet d'une traduction réglementaire au sein d'un rapport de présentation, un règlement et à travers un document graphique.

L'article L153-12 du Code de l'urbanisme mentionne qu'un débat doit avoir lieu au sein du Conseil municipal sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet.

Aucun vote n'est nécessaire concernant le Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Un simple débat est requis au sein du Conseil municipal sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Après avoir présenté le PADD, le débat s'est déroulé.

L'essentiel des discussions a porté sur les points que nous avons vus – il seront reportés sur la délibération par le secrétariat.

Ainsi, après avoir débattu sur les orientations générales du PADD, conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, propose de décider un article unique : d'acter le débat tenu ce jour en Conseil municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), pièce maîtresse du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Le Val.

Si tout le monde est d'accord, nous actons la tenue du débat.

(Le Conseil municipal prend acte du débat sur les orientations du PADD.)

Je vous remercie.

Cela fait plus d'une heure que nous sommes là, pour seulement deux délibérations. Nous avons donc vraiment pris le temps pour échanger à ce sujet.

Je vous informe qu'aucune décision n'a été prise depuis le Conseil municipal de la semaine dernière, soit depuis le 7 avril 2023.

La séance est levée. Je vous remercie.

(La séance est levée à 19 h 43.)

Le secrétaire de séance,
Steve COURDOUAN



Le Maire,
Jérémy GUILIANO

